RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00536
Numéro SIREN : 831 387 113
Nom ou dénomination : EDX DATA

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2021 sous le numéro de dépôt 3559

EDX DATA
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 rue François Neveux
47550 BOE
831 387 113 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 1er juin,
A dix heures,

La société FIDUCIE CONSULTANTS,
Société à responsabilité limitée au capital de 800.000 €,
Dont le siège social est situé à BOE (47550) – 1 Rue François Neveux,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 449 039 700,
Représentée par Monsieur Dominique CORNIER en qualité de cogérant,

Propriétaire de la totalité des 2000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société EDX DATA,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Dominique CORNIER, gérant non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2021 :

Madame Marie-Laure ROUX, épouse VALAT,
Née le 13/01/1971 à AGEN
Demeurant à FOULAYRONNES (47) – 440 Route de Lescale

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Madame Marie Laure VALAT a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de cogérante et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société FIDUCIE CONSULTANTS Représentée par Monsieur Dominique CORNIER
Madame Marie-Laure VALAT (1)

(1) Ecrire la mention « Bon pour acceptation des fonctions de cogérante » + signature